

les gloires de la Résurrection. La Schola chante l'antienne « *Christus factus est* » ; le Célébrant, l'oraison « *Respice* » et l'on retourne à la Chapelle de l'Apparition de Notre-Seigneur à sa Sainte Mère. Il est environ onze heures. La cérémonie a duré près de quatre heures. Lentement la vieille Basilique se vide ; les lumières s'éteignent ; le calme se fait tout autour du tombeau. Les Latins ont achevé leur cérémonie. Bientôt les Grecs schismatiques commenceront les leurs, pour laisser à leur tour la place aux Arméniens, schismatiques eux aussi. Et ainsi, tous, avec une sincérité et une bonne foi dont Dieu seul est le juge, apportent au Tombeau du Christ, l'hommage de leur respect et de leur amour.

ABOUNA FRANCIS.



La question sociale résolue

Si chacun veut et sait faire son devoir, il n'y aura plus de question sociale.

Faire son devoir, c'est s'acquitter des obligations qui nous incombent envers Dieu, envers nos semblables, envers nous-mêmes.

Ces obligations sont renfermées dans le Décalogue. Le Décalogue est la règle, de l'humanité qui progresse dans la mesure où elle s'en approche, qui déchoit dans la mesure où elle s'en éloigne.

Or le Tiers-Ordre est au regard de cette condition ce que le moyen est au but. Saint François l'a établi pour faciliter aux croyants la grande route de la vie chrétienne.

Bien des gens ne la séparent point dans leur imagination effrayée d'un cortège de prescriptions minutieuses et d'interdictions incompatibles avec les devoirs sociaux et avec les mœurs contemporaines.

La vérité est que les prescriptions de la Règle du Tiers-Ordre n'excèdent pas les habitudes générales et traditionnelles de la vie chrétienne, formant des hommes instruits de leur foi, capables de la défendre et prêts à pratiquer leur religion sérieusement dans son véritable esprit, sans superstitions étroites, sans respect humain.

Le Comte de Werspeyen (Le L. Vuillot belge)